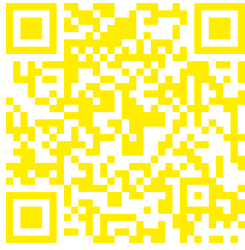


VOUS CONSTATEZ UNE DÉRIVE SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL ?

N'HÉSITEZ PAS À NOUS ALERTER !



17 mai 2026

JE SUIS PSM

Les agents PSM (Protection Site Matière), en 2x8 et en 24x72, **sont indispensables au fonctionnement du site et à la sécurité quotidienne des salariés.**

- ✓ Secours d'urgence, premiers soins et évacuation des blessés,
- ✓ Assistance médicale en attendant les secours extérieurs,
- ✓ Gestion d'accidents chimiques, radiologiques...
- ✓ Intervention face à une intrusion ou une menace,
- ✓ Gestion des départs de feu et mise en œuvre des moyens d'extinction,
- ✓ Protection des installations en cas de sinistre,
- ✓ Gestion des situations de crise (PUI, remédiation, situations dégradées...).

Et pourtant, la réalité de leur régime de travail principal (24x72) reste la même :

- **Application différenciée du taux de recouvrement**, avec des conséquences directes sur les effectifs des brigades,
- **Absence de reconnaissance en service continu**,
- **Absence de reconnaissance au C2P (SUD a écrit à la CARSAT)**,
- **Anticipation de fin de carrière moins favorable**,
- **Absence de congés supplémentaires liés à la pénibilité**,
- **Absence de RJF**,
- **Absence de congés horaires postés**,
- **Seulement deux paniers repas par garde de 24 heures**,
- **Heures supplémentaires mal reconnues**,
- **Compétences spécifiques non valorisées (2x8 et 24x72).**



Un harcèlement nyctéméral inadmissible, entretenu depuis des années par cette même Direction, qui communique aujourd'hui sur un « *mois du dialogue social* ».

Le Directeur des Affaires Sociales Groupe a récemment indiqué que certaines revendications pourraient « **fragiliser davantage la pérennité du régime 24x72** » et qu'un mouvement social empêcherait la poursuite des négociations prévues.

Il est difficile d'accepter que la reconnaissance de la pénibilité, l'amélioration des droits, la valorisation des compétences, la sécurisation juridique du régime ou encore des dispositifs existants ailleurs dans l'entreprise **puissent être présentés comme une menace.**

Accorder au 24x72 des droits déjà reconnus à d'autres régimes ne le fragilise pas.

Présenter chaque revendication comme une menace pour sa pérennité **contribue surtout à maintenir depuis des années les mêmes inégalités et à repousser les améliorations attendues par les agents.**

La pérennité et la sécurisation juridique d'un régime instauré par l'employeur relèvent de sa responsabilité, pas du renoncement des salariés à revendiquer. **Défendre le 24x72 ne consiste pas à empêcher son évolution.**

Le défendre, c'est enfin lui donner les droits, la reconnaissance et la sécurisation qu'il aurait dû avoir depuis longtemps.

SUD invite la Direction Générale et locale à négocier au-delà des ECI de la filière protection.

SÛRETÉ/SÉCURITÉ, DROITS, RESPONSABILITÉS : SUD N'ABANDONNERA NI SES REVENDICATIONS, NI LES SALARIÉS !

SUD ne renonce à aucun moyen d'action.

Préavis de grève, distributions, alertes, contentieux et démarches auprès des autorités continueront à être utilisés lorsque cela est nécessaire.

En revanche, SUD assume de ne pas participer aux opérations de filtrage sectorielles.

Position de SUD sur les filtrages : Présenter cette position comme un abandon des revendications ne résiste pas aux actions engagées par SUD depuis plusieurs semaines :

- ✓ **Dépôt d'un Danger Grave et Imminent (DGI)** portant notamment sur l'absence de dispositif formalisé permettant de garantir les fonctions indispensables à la sûreté/sécurité, les dépassements de durée de travail, le respect des temps de repos et l'adéquation entre exploitation maintenue et effectifs réellement disponibles sur les installations.
Le CSE, réuni le 28 avril, a refusé à la majorité de lever le DGI (CGT, FO, CFTD et SUD).
- ✓ Mise en demeure de l'employeur concernant la légalité des retenues d'heures et des demandes de régularisation appliquées à des salariés d'Orano Recyclage rencontrant des difficultés d'accès au site.
SUD poursuivra les démarches engagées jusqu'à obtention de réponses.
- ✓ Démarches engagées auprès de l'Inspection du travail et demande de rendez-vous en intersyndicale auprès de l'ASNR dans le cadre des suites données au DGI.

SUD ne laissera pas des responsabilités relevant de l'employeur être transférées aux salariés ni utilisées pour opposer les salariés entre eux.

Missions de PSM sous OMF : Dans le cadre des démarches engagées, **SUD entend également porter plusieurs interrogations relatives aux missions PSM réalisées sous OMF**, à leur périmètre réel au regard des enjeux de sûreté/sécurité ainsi qu'aux responsabilités associées.

SUD considère que les missions relevant réellement de la sûreté ou de la sécurité doivent être clairement définies, formalisées et justifiées.

Lorsqu'il s'agit d'interventions face à une intrusion, de gestion de crise, de secours d'urgence, de protection des installations ou d'événements susceptibles d'avoir un impact direct sur la sûreté, les impératifs associés apparaissent naturellement majeurs.

En revanche, **l'assimilation systématique à ces mêmes enjeux d'activités de fonctionnement courant, de logistique, de maintenance, de formation, d'exercices, de contrôle ou de certains postes d'accès internes mérite d'être clarifiée lorsqu'elle est susceptible d'avoir des conséquences sur l'organisation du travail ou l'exercice effectif des droits des salariés.**

L'objectif n'est pas de remettre en cause la sûreté mais d'éviter qu'une absence de formalisation claire limite durablement les droits des salariés ou transfère aux agents des responsabilités relevant de l'employeur.

SUD continuera à défendre l'ensemble des revendications des agents PSM 2x8 et 24x72 et rappelle n'avoir jamais signé d'accord diminuant des droits existants ou retirant des acquis aux salariés.

Les récents préavis déposés et maintenus par SUD sur l'inflation et l'attractivité démontrent que défendre les salariés ne se limite pas à un seul mode d'action. **Défendre les salariés consiste aussi à refuser que leurs droits reculent ou que les responsabilités de l'employeur reposent sur eux.**

FILIERE PROTECTION : LA DIRECTION RASSURE !

